

République du Sénégal

Mission d'appui à la DGPSN dans le contexte de la mise en vigueur du Projet d'appui au Développement du Système de Filets Sociaux du Sénégal

Aide-Mémoire

Du 18 au 22 mai 2015

1. Une mission de la Banque mondiale s'est rendue à Dakar, entre le 18 et 22 mai 2015. Les objectifs étaient d'appuyer la mise en place des activités du projet Filets sociaux, de commencer les discussions préliminaires pour la préparation du projet sur la Protection Sociale Adaptive sur les fonds fiduciaires, et démarrer une analyse du processus de formation des prix des biens alimentaires au Sénégal.

2. La mission était composée d'Aline Coudouel (Economiste Principale en Protection Sociale), Solène Rougeaux (Spécialiste en Protection Sociale), Susana Gamez (Experte en programme des transferts monétaires conditionnels, ancienne Ministre de la République Dominicaine) et Stéphanie Brunelin (consultante). La mission a bénéficié de l'appui d'Aminata Ndiaye Bob (Assistante de programme).

3. La mission tient à remercier les autorités Sénégalaises pour leur accueil chaleureux et leur coopération, tant au sein de la Délégation qu'au niveau des autres agences et ministères rencontrés. En particulier, la mission remercie les représentants de la DGPSN, du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, du Ministère de l'Education, du Secrétariat Exécutif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire, du Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, de l'ANSD et de l'ADIE. Par ailleurs, la mission a aussi rencontré certains partenaires techniques et financiers, en particulier l'UNICEF dans le contexte de la collaboration dans l'appui au Système de Filets Sociaux du Sénégal, le PAM, l'Union Européenne et OCHA. Cet aide-mémoire présente une synthèse du travail de la mission.

Organisation Interne de la DGPSN

4. La supervision des Antennes régionales dans l'organigramme: il est prévu de placer les antennes régionales sous la responsabilité directe du SG dans l'organigramme. Cependant, vu la charge de travail du SG, il apparaît difficile qu'il puisse personnellement coordonner la planification du travail et faire le suivi des antennes régionales. La mission recommande à la DGPSN d'identifier une personne avec le profil adéquat (bonnes capacités de planification opérationnelles et de communication interne) qui serait chargée de faire la planification du travail des antennes régionales en coordination avec les différentes directions de la DGPSN (PNBSF, RNU, Stratégie/planification) et de suivre et superviser la mise en œuvre de leur plan d'action. Cette personne serait placée directement sous le SG et devrait constamment être en lien avec les autres directions.

5. Coaching et formation en gestion : Malgré la réorganisation de la DGPSN et l'installation des personnes dans leurs nouvelles responsabilités, la planification, la gestion et la communication interne de l'équipe de la DGPSN restent encore à améliorer. La mission recommande fortement de contractualiser une entreprise pour offrir un coaching individuel en management à tous les directeurs de la DGPSN, ainsi qu'une formation en gestion d'équipe, gestion basée sur les résultats, planification opérationnelle et communication interne. Cela pourrait être financé dans le cadre du projet IDA.

Programme National de Bourses de Sécurité Familiale

6. Le paiement : le paiement n'est toujours pas fait sur une base trimestrielle. Le dernier paiement a eu lieu en mars 2015, et 2 trimestres (déc. 2014 et avril 2015) ont été payés en même temps (50 000CFA ont été donnés). Le prochain aura normalement lieu en juillet 2015. Comme répété au cours des dernières missions, pour que le PNBSF puisse avoir les effets escomptés, il est essentiel que les paiements soient effectués selon la planification (tous les trimestres). En effet, seuls des paiements réguliers et prévisibles peuvent permettre aux ménages d'envisager de changer leurs comportements et d'investir de manière pérenne dans le capital humain de leurs enfants. La Banque Mondiale propose d'analyser les éléments de blocage au cours des prochains mois afin de pouvoir remédier au problème.

7. Le suivi de la conditionnalité éducation : le ministère de l'Education par le biais de sa direction CIME et DPRE va mettre en place un projet pilote de suivi de la conditionnalité éducation. Ce projet pilote est financé dans le cadre du projet IDA, mais doit associer pleinement l'équipe du PNBSF afin de garantir une réponse adéquate à leur préoccupation. Le ministère de l'éducation a avancé dans le développement des outils de collecte de données et dans l'application informatique. Il apparaît nécessaire que des TDR précis soient développés par le PNBSF afin de préciser leurs attentes et objectifs, qu'un budget soit défini et de s'assurer qu'une convention de partenariat soit négociée afin d'assurer une bonne exécution du projet pilote. Il est particulièrement important d'impliquer l'équipe informatique de la DGPSN et de l'ADIE, car il est important que l'interface entre les systèmes d'information de l'éducation et du PNBSF soit optimale.

8. Les séances de sensibilisation et d'information auprès des bénéficiaires : il est prévu que la première séance de sensibilisation des ménages ait lieu sur les paramètres du PNBSF au cours de la deuxième quinzaine du mois de Septembre 2015. Pour ce faire, la DGPSN doit contracter une agence de communication pour élaborer les messages de communication, recruter des opérateurs sociaux, préparer la formation et former ces opérateurs. La DGPSN doit mettre tout en œuvre pour pouvoir respecter les délais.

9. La conditionnalité participation aux séances de sensibilisation : la participation aux 4 séances annuelles de sensibilisation et d'information est obligatoire pour tous les ménages et constitue une conditionnalité. Le suivi de cette conditionnalité sera fait par les opérateurs sociaux. Le PNBSF doit développer les outils et processus liés au suivi pour que tout soit prêt pour la première séance de septembre 2015. Dans ce cadre, un module « suivi des conditionnalités » doit être développé dans la base de données du PNBSF, ainsi que les outils et fiches de collecte.

10. Les forums des allocataires et autres évènements d'information: la DGPSN a prévu d'organiser des évènements d'information sur le PNBSF et le RNU pour les bénéficiaires, autorités locales et la communauté. Cela est une bonne initiative, en particulier pour informer les élus locaux et les autorités administratives, mais ne peut se substituer aux séances de sensibilisation des ménages prévue dans le cadre du PNBSF. En effet ces séances d'information pour les ménages bénéficiaires doivent être tenues au niveau de chaque communauté pour permettre à tous de participer pleinement. Elles seront réalisées par les opérateurs sociaux.

11. Le manuel des opérations du PNBSF : le manuel des opérations a été finalisé par la division des opérations de la Direction Filets Sociaux. Cette division a prévu de faire une présentation détaillée du manuel aux membres de la direction Filets sociaux et de la DGPSN. Cela semble en effet nécessaire afin de garantir que tout le monde soit au même niveau d'information et ait une bonne vue d'ensemble des processus à mettre en œuvre et des résultats à atteindre. Il s'agira aussi de présenter ce manuel au comité technique, et à tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des différents programmes de filets sociaux.

12. Evaluation de processus : il a été convenu entre la DGPSN et la mission qu'une évaluation de processus du manuel du PNBSF ait lieu en février 2016.

13. Le développement du SIG du PNBSF : La base de données actuelle a été présentée lors de la mission. Il a été convenu avec l'ADIE et la cellule informatique de la DGPSN, qu'il était nécessaire de développer un SIG plus ample sur la base de la base de données actuelle, car l'architecture actuelle ne permettrait pas de répondre aux besoins du PNBSF. Pour le développement du futur SIG, 5 étapes ont été identifiées : 1) définition de la vision du SIG (architecture à développer sur la base du manuel du PNBSF) ; 2) rédaction du cahier des charges pour la programmation; 3) définition du rôle et du partenariat avec l'ADIE ; 4) rédaction du cahier des charges pour l'acquisition de matériel; 5) le développement du SIG. Si le recrutement de l'expert SIG venait encore à prendre plusieurs semaines, il est conseillé de recruter un consultant pour la première étape. Aussi, il est nécessaire qu'un responsable du SIG intègre la division des opérations de la direction Filets Sociaux. Enfin, en attendant le développement du nouveau SIG, la DGPSN devrait développer le module Inscription des ménages, suivi de la conditionnalité éducation et suivi de la conditionnalité présence aux séances de sensibilisation dans la base de données actuelle.

14. TDR des opérateurs sociaux : Pour faciliter les processus de mise en œuvre du PNBSF au niveau local (bénéficiaires, communautés et comités communaux/villages), il avait été décidé de contracter des opérateurs sociaux dans chaque département. La rédaction de leurs TDR doit reprendre fidèlement les missions qui leurs ont été attribuées dans le manuel du PNBSF. Aussi, il est nécessaire que la direction des Filets sociaux et ses divisions soient impliquées dans la rédaction et révision des TDR. La finalisation de ces TDR est très urgente si la DGPSN veut pouvoir respecter le timing de l'organisation des premières séances de sensibilisation en septembre.

15. La communication sur le programme: le PNBSF doit toujours améliorer sa communication sur le PNBSF pour informer les bénéficiaires et la communauté. Il est prévu de recruter une agence de communication pour faire la conception des outils de communication.

16. Carte d'égalité des chances / PNBSF : Les directives présidentielles prévoient une plus grande intégration des programmes de filets sociaux. Pour ce faire, il serait important que les membres des ménages bénéficiaires du PNBSF qui présentent un handicap puissent être éligibles à la carte d'égalité des chances. Cependant, l'inverse ne devrait pas être mis en place (selon laquelle les bénéficiaires de la carte d'égalité des chances deviendraient éligibles pour le PNBSF), car cela dénaturerait complètement le ciblage du PNBSF qui cherche à cibler les plus pauvres (et seulement les plus pauvres), et non les handicapés qui ne sont pas extrêmement pauvres.

Le Registre National Unique (RNU)

17. Ciblage communautaire : Lors de la visite de terrain à Pikine, la mission a pu rencontrer des personnes impliquées dans le ciblage communautaire. La mission a constaté l'effort déployé par la Délégation pour accompagner le processus par le recrutement de superviseurs qui ont appuyés chaque comité. La mission recommande :

- de donner aux comités de village/quartier la liste des ménages pré-identifiés en 2013 et 2014, et donc déjà inscrits dans le Registre Unique, afin d'éviter que les comités ne les proposent à nouveau pour la liste des ménages à enquêter en 2015. Cela résulterait effectivement en (1) la duplication de certains ménages, et (2) par conséquent un nombre actuel de ménages dans le registre en-deçà des objectifs établis.
- de ne pas inclure d'élus locaux dans la composition des comités de village/quartier afin de limiter le risque de politisation du processus de ciblage communautaire
- de faire en sorte que le comité communal vérifie que le nombre total de ménages pré-identifiés corresponde bien au quota donné.
- de distribuer le guide de pré-identification, ainsi que les fiches à compléter à l'ensemble des comités
- d'assurer que les comités comprennent que tous les ménages les plus pauvres doivent être inscrits au RNU, car certains semblent exclure les ménages qui sont déjà bénéficiaires d'autres programmes. Cela est très important car cette pratique risquerait d'exclure les plus pauvres du RNU et de tous les programmes qui l'utiliseront pour identifier leurs bénéficiaires.

18. Organisation des enquêtes : La mission a pu voir à Pikine la conduite de l'enquête par l'ANSD. Les réponses de l'enquête sont saisies directement sur ultraportables. La mission recommande :

- D'améliorer le processus de vérification des données. Dans le dispositif actuel un seul superviseur vérifie les données de 12 enquêteurs à la fin de la journée et avant la transmission des données au coordinateur IT. Ce dispositif ne garantit pas une bonne vérification des données, car ce travail de vérification requiert plus de temps et d'effort.
- D'intégrer le code école dans le masque de saisie, ou au moins de distribuer une liste des codes écoles aux enquêteurs afin qu'ils puissent remplir ce champ.
- Faire une évaluation du masque de saisie avant le déroulement de l'enquête au niveau national afin de relever les inconsistances, en particulier en termes de saut entre les questions.

- Donner la structure et les codes de la base de données du RNU développée par l'ADIE à l'ANSD afin de garantir que la compatibilité et l'interopérabilité de la base de données des enquêtes de l'ANSD avec celle du RNU.

19. Démarrage des enquêtes sur le reste du territoire : La mission s'est félicitée de l'accord trouvé entre l'ANSD et la DGPSN pour l'organisation des enquêtes du RNU par l'ANSD au niveau national. Le protocole d'accord devra être mis en œuvre par les deux parties le plus rapidement possible. La mission recommande que la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales coordonne l'organisation des enquêtes au niveau de l'ANSD et puisse mobiliser et faire le suivi des différents services impliqués dans son organisation afin de garantir un démarrage rapide de celles-ci.

20. Utilisation du RNU : Le RNU commence à être utilisé par plusieurs sectoriels comme la CLM, la CACMU ou encore le ministère de la Famille. Cependant son utilisation peut être encore plus large. De nombreux acteurs rencontrés dans le cadre de la mission sont intéressés par le RNU mais ne comprennent pas très bien s'il existe et comment ils peuvent accéder aux données. Un atelier d'information des utilisateurs du RNU est une nécessité. L'agenda de l'atelier pourrait être structuré de telle manière : 1) présentation du manuel du RNU ; 2) présentation de la CDP sur la législation relative à l'utilisation des données à caractère personnel ; 3) présentation d'exemples de requêtes ; 4) présentation de la procédure à suivre pour faire des requêtes. L'atelier devrait viser à la fois des sectoriels, que des ONG, des PTF et des autorités. Il serait important, lors de cet atelier, de présenter l'approche utilisée pour le PMT (le scoring lui-même doit bien sûr rester confidentiel) et d'ouvrir une conversation avec les acteurs de la protection sociale, des programmes d'urgence et de la sécurité alimentaire sur les mécanismes qui pourraient être utilisés pour cibler leurs bénéficiaires. Cet atelier peut être financé dans le cadre du projet IDA.

21. Nettoyage de la base de données : La base de données comprenant les ménages de 2013 et 2014 doit être nettoyée de toute urgence et ce avant l'intégration des ménages de 2015 dans celle-ci. Pour ce faire, il faut que la division chargée des enquêtes ait accès à la base de données afin de faire un diagnostic et rédiger les termes de référence de la mission de nettoyage. Un consultant pourra être recruté dans le cadre du projet IDA pour mener à bien cette mission. Ces travaux sont essentiels pour la gestion du Registre Unique comme un registre unique consolidé, qui n'a pas d'erreurs, de doublons, ou de champs vides afin que les utilisateurs puissent se fier à son contenu.

22. Numéro unique d'identification de tous les membres des ménages : afin de pouvoir croiser les bases de données existantes (par exemple avec l'Education ou l'Agriculture), identifier les doublons, et permettre une utilisation la plus large possible du RNU, il est essentiel que le RNU collecte les numéros de pièces d'identité de tous les membres du ménage, ou les numéros de fiche d'état civil au cas où l'individu n'aurait pas de carte d'identité. Ce numéro est un numéro unique d'identification que les individus gardent toute leur vie. En effet, un programme visant des individus pauvres avec certaines conditions ou dans certaines catégories (et non des ménages en entier) aura besoin de pouvoir obtenir une liste d'individus avec leurs identifiants personnels (et non ceux du chef de ménage). Cela implique tout simplement de collecter l'information sur le numéro de tous les membres des ménages (en informant les ménages qu'il faut apporter ces

documents pour l'enquête). A terme, le RNU pourrait aussi chercher à collaborer avec les institutions pertinentes pour essayer d'aider les ménages pauvres qui ont des membres sans numéros à faire les démarches pour en obtenir.

23. Développement du SIG du RNU : La base de données actuelle a été présentée lors de la mission. Il a été convenu avec l'ADIE et la cellule informatique de la DGPSN, qu'il était nécessaire de développer un SIG plus grand et plus complexe, car l'architecture de la base de données actuelle ne permettrait pas de répondre aux besoins du RNU. Il a été décidé de continuer à travailler avec la base de données actuelle en attendant que le nouveau SIG soit développé. Pour le développement du futur SIG, 5 étapes ont été identifiées : 1) définition de la vision du SIG (architecture à développer sur la base du manuel) ; 2) rédaction du cahier des charges pour la programmation; 3) définition du rôle et du partenariat avec l'ADIE ; 4) rédaction du cahier des charges pour l'acquisition de matériel, 5) Développement du SIG/RNU. Si le recrutement de l'expert SIG venait encore à prendre plusieurs semaines, il est conseillé de recruter un consultant pour la première étape. L'expert SIG recruté sur le projet IDA travaillera sur le développement du SIG du RNU et du PNBSF.

24. La communication sur le RNU : il est essentiel d'augmenter la communication sur le RNU dans les prochains mois afin que tous les comités comprennent bien les objectifs et les procédures du RNU. Les outils qui seront développés par l'agence de communication contribueront à cet effort.

25. Partenariat entre l'ANSD et le RNU:

- La convention entre l'ANSD et le RNU devrait être signée au cours de la semaine du 26 mai, toutes les parties impliquées étant parvenues à un accord. Le plan de passation de marché (PPM) de la convention devra être soumis à la Banque Mondiale avant le démarrage des opérations.
- Les cartes de pauvreté : les cartes de pauvreté n'ont pas encore été finalisées. L'équipe de l'ANSD impliquée dans l'exercice s'est engagée à le compléter dans de brefs délais afin que les quotas puissent être utilisés pour la prochaine génération (2016). De plus, dans la mesure où les quotas deviennent disponibles avant, il serait utile de les utiliser pour aider à la répartition au sein des communes.
- L'ANSD, avec l'appui de la Banque, a commencé à évaluer le Proxy-Means Test (scoring) utilisé pour classer les ménages pour affiner la méthodologie. Au cours de la semaine, la mission a travaillé avec l'équipe de l'ANSD sur une autre méthodologie. L'équipe de l'ANSD s'est engagée à continuer à la tester et à la finaliser le plus rapidement possible afin de pouvoir tester le nouveau PMT sur les ménages de Pikine de la génération 3. Pour pouvoir finaliser la méthodologie, il est important que les analystes puissent avoir accès aux données du RNU (anonymisées).

26. Partenariat avec l'ADIE :

- Il est indispensable d'impliquer au plus vite l'ADIE dans la programmation du masque de saisie développé par l'ANSD pour la collecte de données sur le terrain afin qu'il soit compatible avec la base de données de la DGPSN. Le coordinateur du projet IDA devrait faciliter cette discussion.

- Comme il avait été reconnu en février, l'ADIE a un rôle central dans le développement de la base de données de la DGPSN et des registres uniques au niveau national. Il est nécessaire de l'impliquer dans toutes les discussions concernant la base de données actuelle ou le SIG futur afin qu'elle puisse jouer son rôle d'appui conseil.
- Il est positif de constater que la DGPSN est en discussion avec l'ADIE pour signer un accord cadre de partenariat. Cependant, il est nécessaire que cet accord soit complété par un plan opérationnel détaillé qui stipule clairement les tâches et responsabilités des deux parties. Ce plan devra concerner à la fois le SIG du PNBSF et du RNU.

27. Lien entre extrême pauvreté, vulnérabilité et insécurité alimentaire : La mission a pu constater un grand intérêt d'un certain nombre d'acteurs actifs dans le secteur de l'humanitaire ou de la sécurité alimentaire vis-à-vis du ciblage opéré par la DGPSN. Afin d'évaluer dans quelle mesure les ménages du RNU correspondent aux ménages ciblés par l'action humanitaire ou les actions liées à la sécurité alimentaire, il a été proposé de conduire une étude afin de comparer les noms des personnes ciblées par les différents programmes avec ceux de la base de données, ainsi que d'analyser les facteurs de vulnérabilité des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire. De plus, il est nécessaire que le RNU travaille avec le SE/CNSA pour garantir la complémentarité des ciblage et éviter la duplication.

28. Evaluation du processus de ciblage : La DGPSN a saisi les données en Mars, et vient de faire parvenir les données à la Banque. La Banque a recruté les statisticiens qui pourront faire l'étude des données collectées.

29. Protection des données du Registre Unique : Le RNU a avancé dans la mise aux normes de ses processus avec le cadre législatif de la protection des données à caractère personnel. La déclaration a été déposée à la CDP et des protocoles d'accord pour l'échange des données ont été échangés avec les sectoriels demandeurs de données du RNU. La direction du RNU devrait approfondir la question du partage des données à des organismes internationaux avec la CDP et ce que requiert une autorisation de la CDP dans ce sens.

30. Analyse des données sur les ménages du registre pour identifier les portes de sortie : La mission recommande toujours de conduire une série d'analyses sur la base des données du registre. Ces analyses permettraient de mieux connaître le profil des bénéficiaires, et d'identifier les barrières qu'ils rencontrent. Cela sera un diagnostic très utile pour les sectoriels, qui seront ainsi en mesure de connaître avec détail les besoins non satisfaits des ménages les plus vulnérables, et d'organiser leurs investissement en conséquence. De plus, cela permettrait de répondre aux questions posées sur les éléments qui peuvent aider le programme à promouvoir la sortie des ménages, par leur autonomisation productive. La Banque continue à offrir d'organiser l'appui de jeunes économistes et statisticiens pour ces travaux durant les prochains mois, pour ce faire la DGPSN devrait fournir à la Banque un échantillon anonymisé de la base de données.

Stratégie et Planification

31. Formation en protection sociale pour les points focaux Protection sociale des acteurs sectoriels : en partenariat avec l'UNICEF et la direction de la Planification et de la Stratégie, il a

été décidé au cours de la mission le thème des prochains modules de formation. Le calendrier proposé est le suivant :

Thèmes	Durée	Date approximative
Protection sociale	1 jour	Aout 2015
Programmes de filets sociaux	1 jour	Aout 2015
Ciblage	2 jours	Octobre 2015
Suivi et évaluation	1 jour	Décembre 2015
Accompagnement des familles	1 jour	Décembre 2015

32. Adéquation du paquet offert PNBSF/ Sécurité alimentaire : le PNBSF offre 100 000CFA/ ménage/ an, alors que les programmes de sécurité alimentaire mis en œuvre dans le cadre du plan de réponse peuvent offrir jusqu'à 135 000CFA/ ménage sur une période de trois mois. Quand on considère qu'en plus les bénéficiaires du PNBSF sont bien souvent exclus des programmes de sécurité alimentaire, il apparaît une contradiction flagrante des politiques de protection des personnes vulnérables. La DGPSN devrait prendre cet élément en considération dans le cadre de la mise à jour de la réactualisation de la SNPS et prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

Autres travaux

33. Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) : La mission a commencé ses travaux de diagnostic sur les travaux publics HIMO au Sénégal. Ces travaux consistent à identifier les expériences passées et courantes en termes de HIMO à vocation à employer les ménages les plus pauvres tout en investissant dans des infrastructures sociales et communautaires. Le diagnostic pourrait orienter la formulation du prochain projet financé par le Programme sur la Protection Sociale Adaptive au Sahel, qui se focalisera sur le renforcement de la résilience des ménages les plus pauvres. Dans ce contexte, la mission a échangé avec le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (AGETIP).

34. Analyse de la situation de l'emploi des jeunes : Dans le cadre d'une analyse de la situation des jeunes en termes d'emploi au Sénégal, la Banque Mondiale a commencé à analyser une enquête panel sur les jeunes (interrogés lorsqu'ils avaient environ 13 ans, puis lorsqu'ils avaient 22-23 ans). L'apprentissage traditionnel apparaît comme un facteur important pour l'acquisition de certaines compétences professionnelles et personnelles. Pour mieux comprendre ce phénomène, la mission a commencé à travailler avec la Direction de l'Apprentissage et les spécialistes du secteur de l'éducation, et envisage d'organiser une collecte de données additionnelles sur le sujet.

La mise en œuvre du projet IDA

35. Conditions datées : L'arrêté sur la création du comité de pilotage des filets sociaux a été signé par la Présidence au cours de la mission.

36. Validation des documents clés par le comité de pilotage des Filets Sociaux : le PTA du projet a été finalisé suite aux discussions tenues lors de l'atelier de planification de Saly (Mbour). Cependant, il reste à le partager avec les sectoriels qui avaient participé à l'atelier afin d'avoir leurs commentaires sur le document et à le faire valider par le comité de pilotage des filets sociaux. Le PPM a été mis à jour en fonction de la nouvelle version du PTA. Il doit être soumis pour approbation au comité de pilotage des filets sociaux dans les plus brefs délais. Le manuel des opérations du PNBSF et du RNU ont été finalisés, ils doivent eux aussi être validés par le comité de pilotage des filets sociaux.

37. Programme de transferts monétaires conditionnels : Le projet IDA finance un programme de transferts monétaires conditionnels. Les fonds liés aux transferts monétaires ne pourront être décaissés que si la conditionnalité est vérifiée.

38. L'intégration des activités du projet IDA et celles de la DGPSN : l'ensemble des activités du projet IDA découlent de la programmation de la DGPSN par rapport aux directions du RNU, des filets sociaux et de la stratégie et planification. Le coordinateur de projet vient en appui aux directions pour faire avancer le projet sans pour autant se substituer à celle-ci. Il est un maillon essentiel dans la circulation de l'information tant au sein même de la DGPSN qu'entre les sectoriels et la DGPSN.

39. Recrutement des experts et antennes régionales : à l'heure de la mission, le recrutement des experts était encore en cours. D'après la DGPSN, l'agence de recrutement a avancé sur l'ensemble des postes à pourvoir et des demandes d'avis de non objection seront soumises à la Banque Mondiale dans les plus brefs délais. Il est urgent que les experts et antennes régionales soient en poste le plus rapidement possible. Le coordinateur du projet IDA devrait faciliter l'organisation des entretiens au sein de la DGPSN, afin d'assurer que ceux-ci soient réalisés rapidement malgré leur nombre important.

40. Formation des experts et antennes régionales : rapidement après leur recrutement, les experts et antennes régionales devront recevoir une mise à niveau de quelques jours sur la DGPSN, le PNBSF, le RNU et le projet filets sociaux afin de faciliter leur prise de fonction et le début de leur travail. Le coordinateur du projet IDA devrait faciliter l'organisation de cet atelier de mise à niveau.

41. Organisation du travail du personnel recruté au sein du projet IDA : Un chronogramme précis et des objectifs de performance seront définis pour l'ensemble de l'équipe recrutée dans le cadre du projet. Ceux du coordinateur de projet sont en annexe. Ceux du spécialiste en passation de marché et de la comptable suivront.

42. Je me permets de vous rappeler que conformément à la nouvelle politique de la Banque mondiale en matière d'information, cet aide-mémoire sera rendu public.